

PRESENTS: Mmes FRAYSSE, MASSAUD, NICKERT,
Mrs BLADIER, BERNARD, DELVERT, DOUMERC, FOUCHE, GARRIGOU, IZARD, ROULLAND, PORTAL.
ABSENTS: Mr MARIAGE procuration Mr GARRIGOU,
Mme GUITOU

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu précédent.
- Décisions du Maire.
- Choix de l'entreprise pour la réalisation de la conduite d'eau « Les Bruges, Cieurac » suite analyse de l'appel d'offre.
- Délibération pour signature Convention ATESAT.
- Convention avec les Services d'Etat pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.
- Avis du C.M sur la possibilité du C.G de créer un syndicat mixte en matière d'assistance technique.
- Approbation du compte rendu de la concession GrDF.
- Informations et questions diverses du C.M

M. le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : signature de la convention CNP Assurance, le Conseil Municipal donne son accord.

Election du secrétaire de séance

Mme FRAYSSE Sandrine est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Approbation du compte-rendu précédent

Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité

Décisions du maire :

Mise en lumière du pont Louis VICAT

Une première phase d'étude infographique et mise en lumière du pont est lancée : la communauté des communes prend à sa charge la partie de l'étude correspondant à la mise en lumière existante (simulation, démolition de l'existant et repose à hauteur de 1200€), les communes de Lanzac et Souillac participent quant à elles à hauteur de 1000€ chacune pour l'étude des parapets.

Pour information : le coût global du projet est de 46 000€, les travaux vont commencer au 1^{er} septembre 2013 et vont nécessiter la mise en place de feux tricolores et ce, jusqu'au mois de janvier 2014 pour la première tranche

La solution retenue : élargissement d'un côté du pont, aval 1m50, murets réduits.

Choix de l'entreprise pour la réalisation de la conduite d'eau « Les Bruges, Cieurac » suite analyse de l'appel d'offre.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 26 juillet 2013 pour ouvrir les plis, et pour valider l'analyse des offres réalisée par le bureau d'étude DORVAL, Maître d'Œuvre.

Les entreprises MIANE ET VINATIER, CISE TP et INEO ont adressé dans les délais réglementaires, les offres suivantes :

N°ordre	NOM DES ENTREPRISES	MONTANT HT	CLASSEMENT
1	Entreprise INEO	147 538.00 €	3
2	Entreprise CISE TP	127 908.00 €	1
3	Entreprise MIANE ET VINATIER	129 254.70 €	2

Après analyse et contrôle des offres, la commission a proposé de retenir l'entreprise CISE TP, la moins disante.

➔ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide à la majorité :
- de valider la proposition de la commission d'appel d'offres,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.
Monsieur Patrick BERNARD n'a pas pris part ni à la discussion, ni au vote.

Les travaux restent néanmoins en attente du retour d'Adour Garonne pour les subventions allouées à ce projet ; la question du financement reste en attente et sera posée au moment de la réalisation des travaux: il n'y aurait peut-être pas d'emprunt à prévoir, la commune pouvant peut-être autofinancer ces travaux.

Délibération pour signature Convention ATESAT.

Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire à passer avec les services de l'état direction départementale des territoires.

Considérant que la convention expire au 31 décembre 2012 ; Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de demander le renouvellement du bénéfice de l'assistance de l'État dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat et de l'autoriser à signer une convention avec l'État (DDT) comprenant les éléments d'assistance suivants :

Définition des missions :

- Assistance à la construction de services autonomes en matière de gestion de la voirie et des ouvrages d'art (niveau intercommunalité exigé),
- Assistance en aménagement, urbanisme et habitat (conseil en aménagement, urbanisme opérationnel, outils de financement, planification, accessibilité, logement, qualité énergétique des bâtiments ...)
- Assistance à l'établissement de diagnostic de sécurité routière,
- Assistance pour la prise en compte des risques (DICRIM)

Le coût prévisionnel de la mission de base d'ATESAT s'élève à 202,46 €

Monsieur le Maire précise également que cette convention valable un an à compter du 1er janvier 2013. Si la convention devait être modifiée, un avenant serait soumis à l'approbation du conseil municipal.

➔ Après délibération, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mr Le Maire à signer les documents permettant le renouvellement de la convention

Convention avec les Services d'Etat pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de signer une convention qui vise à définir des modalités de travail en commun entre le maire, autorité compétente, et la DDT, service instructeur qui, tout à la fois :

- Respectent les responsabilités de chacun d'entre eux,
- Assurent la protection des intérêts communaux et la légalité des actes proposés,
- Garantissent le respect des droits des administrés.

Cette mise à disposition ne donne pas lieu à une rémunération.

La présente convention à une durée de validité de un an. Elle peut être renouvelée tacitement dans la mesure où les moyens de la DDT permettront d'assurer le niveau d'instruction prévu dans la convention. Elle peut également être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception.

➔ Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'État, représenté par le Préfet du Lot.

Avis du C.M sur la possibilité du C.G de créer un syndicat mixte en matière d'assistance technique.

Lecture d'un courrier du conseil général nous informant de sa volonté de créer un syndicat mixte, sachant que sur notre territoire existe aujourd'hui le SMPVD, syndicat mixte de la vallée de la Dordogne.

Quelques interrogations sont formulées quant à la justification de ce nouveau syndicat mixte et la coexistence des 2 organismes.

Approbation du compte rendu de la concession GrDF

Monsieur le Maire indique à son Conseil Municipal que le compte rendu d'activité de la concession GDF SUEZ est à disposition de chaque membre du conseil afin d'en prendre connaissance.

Quelques points :

- Le nombre de clients a diminué
- Redevance : 556,01€
- Redevance d'occupation du linéaire : environ 120€
- Le réseau est en bon état, pas d'incident.

➔ Le rapport annuel 2012 est approuvé à l'unanimité

Convention tripartite de prélèvement avec la CNP Assurance

Conformément aux nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes européennes bancaires, CNP Assurances et Sofcap-Sofcap (à qui la gestion des flux financiers a été déléguée) prévoient la mise en place du prélèvement paneuropéen SEPA à compter du 15 novembre 2013.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention tripartite avec SOFCAP pour le compte de la CNP Assurances et le comptable du Trésor Public de Souillac qui va permettre une fois les démarches administratives effectuées, la mise en place du prélèvement et du virement automatiques en toute simplicité, de manière transparente, sécurisée, dans un délai rapide et sans risque d'erreur.

La présente convention est établie pour la durée du contrat qui lie la collectivité au créancier. Elle peut être dénoncée par anticipation.

➔ Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention.

Informations et questions diverse

➤ Mise en place d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement, lié à la proximité de l'A20 et voies départementales comme la D820 ; une consultation de la population est en ligne sur le site de la DDT, un registre est également à la disposition du public à la Direction Départementale à Cahors du 20/07 au 20/09

➤ Lecture d'un courrier du Conseil Général évoquant la circulation des poids lourds de plus de 19T et un trafic routier en augmentation et par conséquent, un réseau routier de plus en plus sollicité

➤ Etat de la fréquentation du camping municipal : 1508 nuitées au mois de juillet

- Point sur la communauté des communes :
 1. La CDCI a validé la possibilité d'une grande communauté de Communes pour le secteur de FIGEAC, une nouvelle étude va donc souhaitable sur notre secteur afin d'envisager également la mise en place d'une grande communauté et voir ce qu'il serait possible de faire ensemble, quelles nouvelles compétences pourraient être développées... Sachant que le nouveau périmètre ainsi envisagé devra être opérationnel au 1/01/14
 2. Voirie : les travaux prévus sur 2013 vont bien être réalisés y compris la tranche conditionnelle
 3. Zone Artisanale : vente d'un terrain lié à permis de construire à la sté des Glaciers du LOT.
 4. La convention d'utilisation du gymnase a été signée
 5. Investissement à venir pour un camion lame avec épandeur à sel et poly-benne pour le transport des chapiteaux
- Lecture du courrier de Mme CHARTRON nous informant de sa requête écrite auprès de ses voisins leur demandant de faire le nécessaire par rapport à un sapin de grande hauteur en limite de sa propriété, ses demandes verbales étant restées sans suite.
- Rencontre avec Mme Céline BLAQUIERES, nouvelle directrice de notre école qui est mutée de l'Hôpital St Jean.

Fin de séance à 22H00.